

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

---

CONFIDENTIALITÉ DES CONSULTATIONS DES JURISTES D'ENTREPRISE - (N° 2033)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL65

présenté par

M. Terlier, rapporteur

à l'amendement n° CL|47 de Mme Yadan

-----

### APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

Après la première occurrence du mot :

« droit »

insérer les mots :

« , des soixante premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes reconnus comme équivalents par arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre chargé des universités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement pour inclure les titulaires d'un master 1 en droit.